

10/09

**COMMISSION PARITAIRE**  
**PROCES-VERBAL**  
**de la séance du 7 décembre 2009**

**Présents :**

Laure MARDOC, Louisa ACCIARI, Mate BALINT-BAGOSSY, Lucie STEMIRKOVA, Laurent SUSTER, Mathieu ALBOUY, Arnaud CONSTANS, James Mc CEARNEY.

**ABSENTS OU EXCUSES**

Edouard HUSSON, David ABIKER, Christian INGRAO, Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI, Mireille LEMARESQUIER, Pierre ODIN, Daniel ALEXANDER, Frédéric PUIGSERVER.

Richard DESCOINGS, Nadia MARIK, Francis VERILLAUD, Cédric PRUNIER, Véronique BOLHUIS, Brigitte FOUILLAND, Sylvestre FREZAL, Françoise MELONIO.

**Assistaient à la séance**

Hervé CRES

Directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité

Julien PALOMO

Chargé de mission à la DES

Félicité GASPARETTO

Responsable déléguée de Sciences Po Avenir

\*

\* \*

- |      |  |      |
|------|--|------|
| I.   | Point sur l'orientation positive                                     | p.2  |
| II.  | Discussion sur le bilan des admissions                               | p.8  |
| III. | Présentation du Master Governing large metropolis (reporté)          |      |
| IV.  | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 12 octobre 2009 | p.10 |
| V.   | Echange d'informations sur des questions diverses                    | p.11 |

## COMMISSION PARITAIRE

### PROCES-VERBAL

de la séance du 7 décembre 2009

La séance est ouverte à 18h08 et présidée par Laure Mardoc.

Laure Mardoc profite de la présence de tous les représentants des étudiants et des enseignants élus à la commission paritaire pour renouveler les souhaits de tous les élus d'avoir en leur possession, en avance, tous les documents ou les points qui seront traités lors de la commission. Cette fois encore les élus n'ont pas eu certains documents concernant le point de la présentation du Master *Governing large metropolis*. Comme il a été rappelé la fois précédente, les élus n'étant pas en possession ces documents, il ne sera pas traité de cette question en commission paritaire aujourd'hui du fait de n'avoir pu travailler en amont. Ainsi que cela a été fait lors de la pénultième commission paritaire, ce point de l'ordre du jour sera reporté à la prochaine commission, afin que les élus aient le temps de traiter le dossier avec tous les documents. Il ne semble pas y avoir d'opposition.

Hervé Crès rappelle qu'il est d'usage qu'il y ait un passage en deux fois dans les commissions, avec un premier point d'information. En ce sens, la direction avait pensé qu'une première présentation factuelle des éléments pourrait être faite aujourd'hui. Il précise néanmoins que l'idée d'un report ne le dérange pas.

Laure Mardoc confirme sa préférence du report de ce point de l'ordre du jour, report qui permettra aux élus de préparer les questions attenantes au dossier et de se faire un avis avant la prochaine commission paritaire.

Devant l'absence d'opposition, Laure Mardoc propose que l'ordre du jour soit ainsi établi en enlevant le point « présentation du Master *Governing large metropolis* ».

James McCearney appuie le principe de la déclaration. Il assure que le contenu du document distribué par les élus n'apprend pratiquement rien qui ne pourrait être su en lisant l'intitulé du master. Il affirme qu'il serait donc bon de reporter le point pour des raisons utilitaires, mais également pour des raisons de principe : normalement, la commission doit disposer des documents à l'avance.

### I. POINT SUR L'ORIENTATION POSITIVE

Hervé Crès rappelle que c'est un sujet plusieurs fois débattu en commission paritaire et en groupe de travail. C'est une question lancinante à Sciences Po, qui concerne les orientations des étudiants issus du collège universitaire et les décisions qu'ils doivent prendre pour ce qui est des choix de Master. Chaque année la commission se confronte à un calendrier des choix de master qui, s'il est décidé de façon assez stricte – pré-choix en mars, choix définitif en mai –, n'est pas toujours respecté par les étudiants, qui souhaitent souvent renverser leur choix au cours de l'été voire jusqu'au milieu de l'automne, ce qui occasionne de grosses difficultés de gestion au niveau des secrétariats pédagogiques.

Hervé Crès estime que les étudiants doivent réfléchir à leur orientation en amont, raison pour laquelle la direction veut être cette année plus active dans l'information apportée aux étudiants, afin de souligner l'importance que le choix du master constitue dans le dessin de leur avenir personnel et professionnel, ainsi que la nécessité d'une maturation en amont de ce choix. Pour cela, la direction a décidé d'organiser un forum ; les organisations syndicales étudiantes ont précédemment accepté de soutenir la direction dans la promotion de cet événement. C'est donc afin de recueillir cet engagement qu'Hervé Crès a souhaité porter ce point à l'ordre du jour.

Félicité Gasparetto rappelle qu'au cours des dernières années, des présentations des masters et des rencontres des métiers ont déjà été effectuées sur le campus de Paris et sur les campus délocalisés. Il semble

toutefois que ces présentations aient été insuffisamment visibles et trop dispersées. La direction montre donc sa volonté de concentrer en une journée unique, celle du vendredi 12 février, la réflexion sur l'orientation et les choix de master.

Cette journée du forum de l'Orientation Positive sera le point de départ d'une réflexion pour les élèves de 2<sup>e</sup> année du Collège, et marquera le lancement d'un certain nombre d'autres manifestations portant sur l'emploi, les métiers et les carrières. Elle sera coordonnée par Sciences Po Avenir et organisée avec les responsables du Collège et l'ensemble des responsables du master. Il s'agit donc d'un projet commun entre les responsables du Collège, les responsables pédagogiques, les associations d'élèves des masters et du Collège et – c'était souhaité par les syndicats étudiants – avec les anciens élèves de Sciences Po.

Félicité Gasparetto insiste sur le fait que cette date du 12 février est le fruit d'une longue réflexion. Elle s'avère suffisamment précoce pour pouvoir précéder l'ensemble des forums de métiers qui auront lieu par la suite, et permet également à l'ensemble des responsables pédagogiques des masters d'être disponibles. Ce forum, qui se déroulera de 10h à 18h, prendra la forme d'une journée de présentations et d'échanges avec responsables pédagogiques, élèves, et professionnels qui sont issus de ces masters.

La première partie aura lieu le matin en amphi Boutmy de 10h15 à 12h30. Elle servira à la présentation de l'ensemble des métiers auxquels les masters préparent, présentation qui prendra la forme d'une cartographie du marché de l'emploi et se verra illustrée par des portraits et/ou des trajectoires d'anciens élèves. Les responsables pédagogiques pourront s'exprimer une dizaine de minutes sur leur master respectif et répondre à des premières questions. Les élèves pourront également y trouver explications et informations sur les doubles diplômes, ainsi que sur les passerelles existant entre les masters et l'école doctorale.

Durant l'après-midi, chaque master aura la jouissance d'une salle de classe dédiée dans lesquelles les élèves pourront circuler afin d'y rencontrer, de 12h30 à 17h45, les responsables pédagogiques, qui eux-mêmes s'appuieront sur les associations d'élèves des masters ainsi que les anciens de ces masters. Les élèves de 2<sup>e</sup> année auront aussi la possibilité de prendre rendez-vous individuellement avec les chargés de mission de Sciences Po Avenir et les enseignants, qui les recevront pour leur prodiguer conseils et orientations.

Enfin, cette journée sera le moment choisi pour annoncer une série de manifestations qui se dérouleront tout au long des mois de février et mars, telles que :

- Des forums sur les métiers du Développement et de la Coopération internationale, de l'Environnement et du Développement durable, de la Sécurité internationale, le jeudi 18 février 2012 ;
- Une journée des carrières en Affaires publiques, le mercredi 24 février 2012 ;
- Des rencontres des métiers du territoire, le vendredi 26 mars 2012 ;
- Un forum des métiers du Droit, jeudi 8 avril 2010.

Félicité Gasparetto conclut sur l'idée de concevoir et d'organiser une page web « Guide de l'orientation » qui permettra d'orienter sur les différentes ressources numériques portant sur les masters de Science Po, ainsi peut-être que sur certains masters d'universités partenaires, et de donner des renseignements sur les échéances pour candidater aux doubles diplômes.

Louisa Acciari tient à remercier la direction pour les efforts consentis au sujet du forum de l'orientation, qui correspond tout à fait à ce qui avait été envisagé depuis l'été dans les différents groupes de travail. Elle se dit particulièrement heureuse de la forme que prendra la journée, avec un aspect interactif l'après-midi. Il est important que les étudiants puissent partir en troisième année avec tous ces éléments. Elle réclame toutefois quelques éléments de précision sur ce que sont les déjeuners pépinières.

Félicité Gasparetto revient sur ce point qu'elle a oublié de mentionner. Tous auront pu constater que le forum aura lieu au 27 rue Saint-Guillaume et sera surtout accessible aux élèves de Sciences Po Paris. Toutefois, la présentation du matin sera rediffusée dans chacun des campus délocalisés, et pour ceux-ci des journées seront organisées sur un modèle approchant, avec l'idée d'organiser des déjeuners pépinières, qui ont déjà eu lieu dans le passé. Il s'agit en fait de déjeuners avec des professionnels, des grands témoins emblématiques de certains secteurs d'activité, qui peuvent révéler des vocations au sein de la communauté

étudiante. Pas de forum à proprement parler, pas de salles dans lesquelles circuler, mais un repas partagé avec des professionnels qui acceptent de se déplacer pour discuter avec les élèves.

Laure Mardoc rappelle l'usage des commissions : il faut attendre toutes les questions et remarques afin de formuler une réponse globale à la fin.

Louisa Acciari poursuit sa demande de précisions. N'y aura-t-il que des déjeuners sur les sites délocalisés ? Les élèves de 3<sup>e</sup> année, actuellement à l'étranger, auront-ils accès à des outils Internet leur permettant de prendre une décision avant cette journée, étant donné que certains d'entre eux doivent postuler pour les doubles diplômes avant la date du 12 février, ou approximativement ? Cette journée sera-t-elle banalisée, et si oui le sera-t-elle seulement pour les 2<sup>e</sup> année, ou les 1<sup>ère</sup> année seront-ils aussi conviés ? Enfin, une remarque formulée au nom de l'Unef : il faudrait pouvoir développer les rendez-vous individuels d'aide à l'orientation et les forums des métiers tout au long de l'année, ce qui se fait déjà, semble-t-il, de manière informelle ; et même si cela ne dépend pas que de la direction, il serait bon que les forums des métiers par master, particulièrement intéressants, existent pour chaque master.

Laurent Suster se réjouit que, suite aux groupes de travail, la commission paritaire parle de ce sujet qui tient vraiment à cœur les syndicats étudiants. Les études sont une formation intellectuelle et également un moyen de trouver par la suite une place sur le marché du travail ; l'idée d'organiser cette journée en deux temps, un premier temps de présentation générale et un second temps avec des précisions sur chaque master, est très pertinente. Il se demande néanmoins si les présentations de chaque master ne pourraient pas faire l'objet de e-cours qui seraient disponibles pour tous les étudiants – pour les 2<sup>e</sup> année et pour les 3<sup>e</sup> année qui sont à l'étranger, voire pour les 1<sup>ère</sup> année, car la question du master se pose dès l'entrée à Sciences Po. Il reprend ensuite l'idée que les rendez-vous individuels pourraient être étendus à toute l'année, afin de satisfaire ceux qui ont des questions précises ou des profils spécifiques. L'orientation dite « positive » doit donner une vision claire de l'enseignement et des buts pédagogiques de chaque master, ainsi que de l'avenir auquel les étudiants peuvent prétendre au sortir de ces masters – deux points auxquels il faudra que ce forum réponde. Il pose enfin une question à l'administration : la notion d'orientation positive s'oppose-t-elle à l'idée d'une orientation qui serait négative, c'est-à-dire basée sur la sélection, et cela veut-il dire qu'à long terme une orientation positive permettrait d'exclure toute orientation sélective à Sciences Po ?

Lucie Stembirkova, au nom de Fac Verte, se félicite également de ces décisions qui prouvent que Sciences Po prend au sérieux l'organisation des masters. Elle rejoint Louisa sur sa remarque à propos des sites délocalisés : ne serait-il pas possible de proposer une journée identique dans les campus délocalisés ? Les déjeuners pépinières sont une bonne idée mais, bien qu'il soit intéressant de discuter avec des professionnels, il est toujours plus avantageux de pouvoir parler avec des étudiants qui sont dans les masters et qui peuvent faire des remarques concrètes. Une autre solution consisterait à faire venir les étudiants délocalisés à Paris. Lucie demande également si une place importante sera accordée aux masters Recherche, souvent oubliés.

Mathieu Albouy, comme ses camarades, se félicite, au nom de Cé, de la mise en place de ce forum. Il se demande toutefois s'il ne serait pas plus judicieux, pour l'année prochaine, que ce forum ait lieu avant que les étudiants aient à donner leur choix de 3<sup>e</sup> année ? Les étudiants seraient intéressés pour avoir ces données-là en main avant de faire leur choix. A propos des campus délocalisés, il devrait être possible de trouver des solutions afin que les étudiants de ces campus aient accès à un contact avec les anciens étudiants, et notamment, si possible, avec des étudiants qui ont fait leurs études sur place.

Arnaud Constans revient sur la question des associations étudiantes qui participeront à la journée : est-ce que l'association des anciens élèves fait partie de l'organisation de ce forum ? Il s'interroge également sur les dates des forums suivants, certains ayant lieu assez tardivement, notamment celui sur les métiers du Droit : les stages commençant le 11 avril, la date du 8 avril est sans doute un peu tardive. Il faudrait peut-être que les stages de fin de master Droit économique et CJJ soient rapprochés du forum de l'orientation positive, ce qui les rendrait plus cohérents d'une part avec les élèves du collège universitaire, d'autre part avec ceux des masters.

Félicité Gasparetto reprend les questions et remarques des représentants étudiants dans le désordre. En ce qui concerne la date soulignée par Arnaud : la direction n'a pas du tout pensé à une date plus précoce mais n'en rejette pas le principe.

Hervé Crès fait remarquer que cette question du déplacement de la date réclame une réponse des représentants étudiants, dans la mesure où ils ont, en la matière, plus d'expérience que la direction.

Louisa Acciari pense qu'il n'est pas spécialement souhaitable que le forum soit déplacé au premier semestre. La 3<sup>e</sup> année n'est pas systématiquement connectée à un choix de master, d'autant que les étudiants peuvent complètement changer d'avis. Il pourrait être intéressant de permettre aux étudiants de choisir leur 3<sup>e</sup> année en fonction du master s'ils le souhaitent, mais il est tout aussi bien de séparer les deux processus afin d'avoir un vrai temps de réflexion et pour la 3<sup>e</sup> année, et pour le master.

Hervé Crès en conclut que, les avis étant partagés, il faut d'abord apprendre de l'expérience de cette année, pour éventuellement faire un *post mortem* après le forum.

Félicité Gasparetto insiste sur le fait qu'en regard de la date du forum des métiers du Droit, toutes les manifestations portant sur l'emploi et les métiers ont été rapprochées, et qu'elles sont organisées cette année bien plus tôt que l'année dernière. C'est le cas de la très grande majorité des manifestations sur les stages, les emplois et les carrières : à titre d'exemple, le forum de l'année précédente s'est tenu en juin. Le calendrier ne permet pas forcément de réunir tous les événements au même moment, à cause de contraintes diverses et variées. Elle prend néanmoins bonne note de ce point.

Arnaud Constans souligne que le forum des métiers du Droit était auparavant collé à celui des métiers classiques. L'intervalle de temps ainsi disponible permettait alors plus facilement de trouver un stage, plus qu'avec une tenue en avril. Il lui semble que la date de juin était une bonne idée.

Félicité Gasparetto prend bien note du sujet pour une prochaine discussion avant d'en revenir aux autres remarques et questions. En ce qui concerne l'organisation de journées dans les campus délocalisés, il y aura bien de vraies journées dédiées à l'orientation dans ces campus, qui ne seront peut-être pas exactement sur le même format et le même mode qu'à Paris ; les déjeuners pépinières sont un plus. Les associations des anciens élèves de ces campus seront certainement très enthousiastes et volontaires pour y participer. A Paris, la direction travaille de plus en plus étroitement avec l'association des anciens élèves, qui n'est pas, toutefois, associée spécifiquement en tant qu'acteur ou faisant partie du comité de pilotage ; leur participation est escomptée dans l'organisation de cette journée.

La direction avait déjà pensé aux e-cours, bien que ce ne soit pas précisé dans le document : les présentations seront filmées afin d'être réutilisées sur le web. Quant au master Recherche, ils seront bien sûr associés à la démarche. Enfin, tout sera fait pour qu'une page web à jour soit publiée avant le 12 février.

Hervé Crès insiste sur quelques points importants. La journée sera banalisée pour les 2<sup>e</sup> année, en revanche rien n'est moins sûr pour les 1<sup>ère</sup> année. Il rebondit sur l'interpellation de Lucie en réaffirmant le fait que les programmes doctoraux – et non les masters Recherche, qui n'existent plus – soient présentés au forum et que les jeunes doctorants qui se sont engagés dans ce programme puissent aider le directeur du Doctorat, Philippe Weil, et ses équipes à expliquer en quoi consiste ce choix déterminant, puisque l'engagement dans ces parcours doctoraux se fait pour cinq ans. Il s'avère que ce choix est fait à un âge un peu plus avancé dans les études ; dans les programmes doctoraux américains, la moyenne d'âge à l'entrée est de l'ordre de 24 à 25 ans ; à Sciences Po la moyenne serait de 21 ans. Il est probablement assez exigeant de la part de Sciences Po de demander aux étudiants de prendre une décision définitive, raison pour laquelle la direction a imaginé des options de sortie au terme des deux années de formation du programme doctoral, ainsi que des passerelles qui permettent de passer des masters classiques vers l'école doctorale.

Il répond ensuite à la question, difficile, soulevée par Laurent Suster, quant à l'utilisation du vocable « positif » à propos de l'orientation. Il y a un précédent parmi les masters de Sciences Po, il s'agit de l'école de journalisme, qui impose une sélection assez drastique, y compris pour les étudiants issus du Collège universitaire - la sélection par les voies extérieures, procédures internationales ou cursus français, étant plus aride encore. Ce modèle obéit à une exigence reconnue, c'est-à-dire la faible capacité

d'absorption de la profession des journalistes pour les jeunes diplômés ; la question est désormais de savoir si ce type de conditions peut survenir sur d'autres marchés de l'emploi vers lesquels portent les filières de Sciences Po.

Les représentants étudiants en sont pleinement conscients pour en avoir déjà discuté en groupe de travail : l'école de la Communication, à en croire son directeur qui connaît bien les marchés de l'emploi, semble être confrontée à des difficultés quelque peu semblables. Cet été, Sciences Po a diplômé la première génération d'élèves sortis de cette école, et a ensuite surveillé de très près la capacité de cette formation à insérer ses étudiants sur le marché du travail. S'il devait survenir des difficultés vraiment insolubles, l'arbitrage devrait se faire entre une maîtrise des effectifs à l'entrée de l'école et l'abandon pur et simple de la formation. Ainsi qu'il en sera débattu à l'occasion du second point de l'ordre du jour, la direction a décidé de clore le master Culture et Médias essentiellement parce que ses capacités d'insertion étaient très insatisfaisantes au regard des exigences de Sciences Po.

Il faut être très prudent et porter un regard assez sage sur l'avenir : oui, certains masters ont plus que d'autres des difficultés à insérer leurs étudiants ; et non, le choix de master n'est pas uniquement lié à l'insertion professionnelle, c'est aussi un choix intellectuel, un choix d'intérêt personnel ou citoyen ; mais il faut réfléchir à une façon intelligente de mettre en balance ces deux aspects. Raison pour laquelle ce forum est important, en tant que première étape dans le sens d'une réflexion collective sur les questions relatives à la sortie des masters. Chaque programme aura probablement des stratégies différentes mais, pour prendre l'exemple du master Affaires Internationales, dont la direction est en train de dépouiller les statistiques de placement de la dernière génération, il apparaît d'ores et déjà que ce master est confronté à des difficultés d'insertion dont la direction ne veut pas. Il s'agit d'analyser très finement à quoi sont dues ces difficultés : exigences trop idéalistes des jeunes diplômés ? Compétences non acquises pour ces métiers – linguistiques, par exemple ?

Il faudra se pencher à nouveau sur la question de l'orientation positive – qui n'est pas encore sélective, si jamais elle doit jamais le devenir – à l'entrée des écoles de Sciences Po, spécifiquement pour l'école Affaires Internationales. Cette journée de forum sera donc l'occasion de discussions avec les organisations syndicales afin de déterminer les types de signaux que peuvent demander les responsables de master pour ce qui est de déceler la motivation des étudiants sortant du Collège universitaire. Il semble assez curieux que les étudiants en fin de 3<sup>e</sup> année, qui forment un pré-choix en mars et un choix soit-disant définitif en mai, soient amenés, au cours de l'été, à changer d'avis et la question est : pourquoi changent-ils d'avis de façon aussi soudaine ? S'est-il passé quelque chose de tellement important entre mai et juillet ? Une grande partie de ces revirements sont dus probablement à ce que certains étudiants, en faible minorité, ne sont pas forcément aussi sérieux que leurs camarades en ce qui concerne leur choix de master. Le devoir de la direction est de les inciter à mûrir ces choix très en amont. Aux représentants étudiants d'imaginer quels seraient les dispositifs non sélectifs, non coercitifs, pour faire en sorte que seuls les étudiants motivés soient amenés à choisir les programmes.

Laure Mardoc demande si les représentants étudiants ont des remarques.

Louisa Acciari pense qu'il faut faire très attention avec l'évocation des « signaux envoyés » et de l'auto-sélection – même si elle comprend bien que les impératifs des représentants étudiants et de la direction ne sont pas tout à fait les mêmes. Il est essentiel que les étudiants restent maîtres de leur choix, et qu'ils puissent choisir leur orientation et leur filière en fonction de leur volonté propre, qu'ils ne soient pas recalés comme cela a été le cas cet été – l'objectif n'étant pas ici de rouvrir le débat. Il paraît essentiel que l'étudiant soit acteur de sa scolarité, tout en étant informé à l'avance des difficultés de sortie de master. Si un étudiant désire se diriger dans une filière qui n'est pas très performante a priori, le choix reste sien ; on sait bien que le milieu de la recherche en France ne mène pas forcément à des débouchés. Il ne faudrait pas pour autant recalcr les étudiants attirés par ce type de parcours, pour des questions de rentabilité du master.

Hervé Crès propose un autre exemple. Il imagine que l'on découvre que la capacité d'insertion à l'issue du master Affaires Internationales est essentiellement liée à la maîtrise au niveau C2 – dans les standards linguistiques – d'au moins deux langues. Il pourrait être fait mention aux étudiants, très en amont, dès l'entrée au Collège universitaire, que tel master ne sera accessible à l'issue des trois années de formation que s'ils atteignent au moins un niveau C1 dans une langue et un niveau C2 dans une autre. Les représentants étudiants pensent-ils que ce type de conditions, liées à l'entrée dans une école, par exemple

l'école internationale, si elles sont annoncées très tôt, puisse être quelque chose d'utile ? Cette question est posée à l'ensemble des représentants syndicaux.

Mathieu Albouy pense qu'il serait bon qu'une indication soit donnée aux étudiants, qu'il leur soit conseillé d'avoir tel niveau pour tel master. Mais cela doit rester un avis, sans impliquer de réelle sélection.

Hervé Crès souligne le fait que l'orientation en 3<sup>e</sup> année, à savoir le choix de la destination à l'étranger, se fait en fonction du niveau atteint dans l'épreuve dite de langues; les étudiants se voient alors attribuer telle ou telle destination. Les séjours d'échanges s'organisent d'ores et déjà autour d'une orientation des étudiants sur la base de la maîtrise linguistique. Ce type de dispositif ne semble pas faire l'objet d'un scandale. On pourrait imaginer qu'une sélection sur ce modèle dans certains masters ne fasse pas plus l'objet d'un scandale.

Louisa Acciari fait remarquer que, dans le cas de la 3<sup>e</sup> année, cette sélection répond à une demande de l'université partenaire, et que ce n'est pas une chose sur laquelle les représentants étudiants peuvent influencer. Si toutefois ce processus peut être remis en cause, la discussion mérite d'être ouverte. Quant à l'exemple des langues proposé par Hervé Crès, étant donné que les étudiants n'ont pas forcément le droit à une deuxième langue en premier cycle à Sciences Po, il semble qu'il soit particulièrement mal choisi. A partir du moment où les étudiants ne peuvent pas pratiquer deux langues, il paraît absurde de leur demander de les maîtriser. Elle pense néanmoins, à la suite de Mathieu Albouy, qu'il serait bon de donner des indications aux étudiants pour qu'ils fassent leur choix en toute connaissance de cause, en leur indiquant les différents débouchés, mais sans remettre en cause son autonomie et son libre arbitre dans le choix du master.

Arnaud Constans s'inquiète à l'idée qu'Hervé Crès est en train de suggérer la création d'une sélection en master, alors que depuis des années il jure qu'il n'en est pas question... On peut imaginer une sélection à l'entrée de certains domaines pour lesquels le marché du travail est assez fermé, mais pour les autres, tant qu'il existe des débouchés, il n'y a pas de raison de sélectionner. Arnaud se positionne également en accord avec Mathieu pour faire en sorte d'indiquer des niveaux à atteindre qui ne soient pas forcément coercitifs, tout en soulignant l'importance de l'information sur les débouchés et sur ce que peut apporter chaque master dès le premier cycle, afin que les étudiants puissent avoir un avant-goût de tel ou tel master – Affaires publiques, Communication, Journalisme, etc. Il questionne alors Hervé Crès sur son sentiment quant à la suppression de certains cours en premier cycle, notamment celui de Droit des obligations, qui permettait d'avoir une idée de ce que pouvaient constituer les master CJJ et Droit Eco ; ce cours sera-t-il remplacé ? Il est essentiel, pour les étudiants du premier cycle, d'avoir accès à des cours d'économie, de finances, d'histoire, afin de préparer leur futur master. En l'état, cette suppression est plutôt inquiétante.

Laurent Suster répond immédiatement que le forum permettrait de répondre en partie à ces questions ; il n'est pas utile de faire vingt heures de Droit des obligations pour se faire une idée du master correspondant. Concernant l'orientation, il n'est pas hostile à l'envoi de signaux déterminés. Certains masters demandent aux étudiants de posséder des savoirs et des caractéristiques spécifiques – il n'est pas choquant de réclamer, pour le master Affaires Internationales, une maîtrise de deux langues au niveau C1 ou C2 – et le principe de sélection, en général, n'est pas quelque chose d'effrayant, à condition de préciser que tout élève qui rentre au Collège universitaire a sa place dans un master. Pour exemple, la création par la direction du diplôme Bachelor, entérinée par tous les représentants étudiants, ne doit pas conduire à envoyer des diplômés de ce programme vers un master extérieur à Sciences Po.

Laure Mardoc rappelle que les représentants ont demandé précédemment un groupe de travail sur les écoles et les masters. Si l'administration souhaite discuter plus en profondeur de ces questions, il serait préférable de le faire dans le cadre de ces groupes de travail.

Lucie Stembirkova rejoint Arnaud Constans sur l'importance d'avoir des avant-goûts au premier cycle. Elle raconte avoir elle-même hésité entre Droit et Finances, et avoir pu choisir précisément grâce à l'un de ces cours.

Laure Mardoc résume les questions et les remarques en soulignant les interrogations des représentants étudiants sur les conséquences de cette journée d'orientation positive et sur le fait que l'orientation ne doit pas s'arrêter seulement à ce forum, mais comporter d'autres processus et des possibilités pour les étudiants

d'assister à plus de cours et d'être mieux informés sur les débouchés et les pré-requis des masters. Elle propose que la direction et les représentants se retrouvent prochainement en groupe de travail pour discuter du sujet. En l'absence de remarques, la commission passe au second point de l'ordre du jour.

## II. DISCUSSION SUR LE BILAN DES ADMISSIONS

Hervé Crès rappelle que cette note avait déjà fait l'objet d'une discussion au cours de laquelle quelques erreurs de calcul avaient été relevées. Ces erreurs ont été redressées. Il passe rapidement jusqu'à la dernière partie de la note : une demande d'information complémentaire concernant les admissions en 2009 dans les différents masters et programmes doctoraux. Il se réfère au premier tableau : le nombre de candidats inscrits à l'ensemble des procédures a globalement été consolidé, sauf pour ce qui est de la procédure de recrutement en master et en école doctorale via le cursus français. Tous les signaux sont au vert sauf pour cette voie de recrutement. La question se pose de savoir comment expliquer cette chute importante du nombre de candidats inscrits à l'examen pour les masters réservés aux candidats titulaires de diplômes français de l'enseignement supérieur ; en effet, les candidats sont passés de 2692 en 2008 à 2023 en 2009.

Les tableaux des pages 4 et 5, et surtout ce dernier, tentent d'apporter un élément d'exploitation pour ces données ; le tableau page 5 opère des regroupements par grandes catégories de master. Il indique un tassement du nombre de candidatures pour l'ensemble des masters via le cursus français, à l'exception du master international qui croît de façon significative. En guise d'éclairage, il faut garder à l'esprit que les données 2008 ont été impactées par le fait qu'en cours de procédure, au mois de janvier 2008, la décision a été prise de fermer ce fameux master management de la Culture et des Médias qui mobilisait en gros 400 candidats chaque année. Ces formations ont été réparties dans des filières des masters Affaires publiques (management des organisations culturelles), au sein de l'école de Communication, et tout ce qui concerne l'aspect management des Médias a été redistribué dans l'école de Journalisme ; si bien que les 400 étudiants candidats à l'entrée du master management Culture et Médias se sont vus offrir la possibilité de rediriger leur candidature vers ces masters Affaires publiques, Communication et Journalisme. Une partie des effectifs perdus sur ces trois masters par rapport à l'an dernier peut être dû au fait que les candidats qui se présentaient au master management Culture et Médias sont allés en même temps se présenter à d'autres masters à Paris ou ailleurs.

Les chutes de certaines autres formations, en particulier celles de management, sont liées étroitement au contexte économique et surtout financier : certaines mentions ont ainsi, comme la mention Finances, vu leur nombre de candidatures s'éroder de manière assez spectaculaire, tandis que d'autres mentions – Marketing, Corporate management – ont parfaitement tenu le choc. Pareilles chutes assez spectaculaires ont pu être observées dans d'autres masters et d'autres formations à Paris – par exemple à Dauphine qui a décidé, l'an dernier, de fermer deux de ses formations en Finances. La décision prise par Sciences Po d'augmenter les droits de scolarité a pu être un autre élément déterminant ; sans que cela ait eu le même impact du côté des étudiants internationaux.

Au final, l'érosion du nombre de candidatures doit être éclairée par deux données : d'abord, le nombre de candidats admis n'a pas bougé. La procédure d'admission en master à Sciences Po se fait en deux étapes : une phase d'admissibilité par examen et une phase d'admission par les commissions d'entretiens. Alors que le panel des correcteurs est resté identique en 2009 et en 2008 ; alors que les correcteurs ont corrigé les épreuves et donné des notes sans aucune consigne particulière ; il faut remarquer que les moyennes 2009 se sont améliorées. Ont été déclarés admissibles 700 étudiants avec exactement la même barre d'admissibilité qu'en 2008. En première analyse, il semblerait que le niveau moyen des candidats ait été meilleur cette année. Ces étudiants admissibles se sont retrouvés devant les commissions d'entretien ; celles-ci se déroulent aux mois d'avril-mai. Ces commissions sont très parcellisées : les responsables de master sont associés à des enseignants, et des centaines de commissions indépendantes sélectionnent en moyenne un étudiant sur deux. Le nombre des étudiants déclarés admis a ainsi été supérieur à l'an dernier. Il semble que les différentes mesures prises l'année passée – en particulier le renoncement au master management Culture et Médias – aient dissuadé les étudiants qui n'avaient pas forcément le profil pour Sciences Po.

Ensuite, le nombre de candidats à nos formations par la recherche a été divisé par presque quatre – cela tient à cette nouvelle politique qui consiste, pour ce qui est des cursus de PhD, à demander aux étudiants un

engagement sur une période de cinq ans, et non plus de deux ans ; ont été sélectionnés les candidats ayant une connaissance assez précise des exigences du parcours de recherche, et aspirant de façon assez probante à ces métiers pour lesquels il est indispensable d'avoir prouvé une certaine capacité d'innovation intellectuelle et d'avoir fait une thèse de doctorat. Tels sont les éléments d'explication de ces baisses.

Mate Balint Bagossy remercie la direction d'avoir pris en compte les remarques des représentants des étudiants et d'avoir complété ce tableau avec des pourcentages corrects. Il remarque une légère augmentation pour les chiffres en premier cycle, donnée mentionnée lors de la dernière réunion, et note que la direction attendait de meilleurs chiffres. Il souhaiterait insister sur les chiffres des entrées au premier cycle par procédure internationale.

Hervé Crès précise que ces entrées sont passées de 966 à 1011.

Mate Balint Bagossy souligne que l'augmentation n'est pas très importante, peut-être par manque de visibilité de certains campus ? Il existe de grosses différences parmi les uns et les autres : certains campus montrent des augmentations beaucoup plus notables. Il se réjouit au nom de tous du succès du double-cursus en premier cycle qui prouve une diversification des profils.

Hervé Crès insiste sur ce point important. Dans cette commission, ainsi que dans le conseil de direction de Sciences Po, une importante décision a été prise l'an dernier : la création d'un Collège diplômant, très innovant, doté d'un diplôme de Bachelor. Cette option de sortie – qui ne sera jamais une invitation à sortir – permet d'être beaucoup plus ambitieux dans le recrutement, au sein du Collège, d'étudiants non français. Imaginons une famille non française, néanmoins francophile, qui pense à envoyer son enfant faire une partie de ses études en France ; c'est une chose que de lui permettre d'aller étudier dans un Collège universitaire français avant qu'il n'aille passer un master en Espagne, en Chine, aux USA ; c'en est une autre que d'attacher la scolarité de l'enfant à une seule institution, française et parisienne. L'un des attraits du Collège universitaire réside justement dans cette possibilité, offerte à l'issue des trois ans, d'explorer une autre culture, de faire son master dans un pays autre que la France. Les fruits de cette politique devraient être cueillis dans les années qui viennent. Pour cela, la direction a adopté une organisation beaucoup plus séquencée de sa politique de recrutement international. Celle-ci se déroule en cinq phases :

- 1) Comprendre les profils des étudiants souhaités pour le Collège universitaire.
- 2) Identifier les viviers de recrutement de ces profils. Pour le recrutement au Collège universitaire en 2010, tentative a été faite de diversifier les viviers d'étudiants, non plus en se concentrant sur les lycées français à l'étranger, mais en allant visiter les *high schools* typiquement américaines, en particulier en vue du recrutement à Reims, mais également partout ailleurs. Puis c'est la phase de prospection : visites dans ces lycées, échanges avec les *concelors*, ces conseillers d'orientation qui peuvent potentiellement diriger leurs étudiants vers les institutions françaises... inscription de Sciences Po dans des syndicats de collèges universitaires à travers le monde, comme aux USA dans le syndicat appelé College Board, une association de grands collèges et d'universités américains, à travers un partenariat scientifique, et qui permet d'être référencé par les grands lycées, même si le mot n'est pas très gracieux à vos oreilles, et qui fait en sorte que l'information sur l'offre de programme soit portée à la connaissance de ces étudiants qui ne connaissent pas l'institution, surtout pour ceux qui ne sont pas dans des lycées français. Des investissements considérables sont faits pour développer l'atelier de prospection afin de voir les chiffres augmenter de manière significative.
- 3) Une fois les candidats potentiels inscrits dans la base informatique, il s'agit de leur apporter toute l'information nécessaire pour parvenir à valider leur dossier de candidature ; avec leur nom et leur adresse e-mail, il est aisé de les contacter et de leur communiquer l'information pour les convaincre de s'inscrire.
- 4) Puis c'est l'admission, qui passe par l'évaluation du dossier.
- 5) Une fois les étudiants admis ici et là, rien n'est assuré. Chaque année, des étudiants admis à Sciences Po décident d'aller poursuivre leurs études qui à Londres, qui à Chicago, parce qu'ils ont d'autres alternatives ; comme ils ont l'embarras du choix, il faut faire en sorte qu'ils choisissent

Sciences Po. Les étudiants sélectionnés sont tellement bons qu'ils décident souvent d'aller étudier dans de prestigieuses universités extérieures à la France.

Cette organisation a été longuement pensée l'an dernier, puis mise en œuvre cette année en guise de première étape. La direction espère monter en puissance dans les années à venir pour obtenir beaucoup plus que mille candidatures dans le Collège universitaire, à l'horizon de trois ans.

Laure Mardoc, en l'absence de remarques, décide de passer au point suivant de l'ordre du jour. Avant cela, elle rappelle que la commission a décidé de reporter la présentation du Master Governing large metropolis à la prochaine commission paritaire, bien que cela ne soit pas sans conséquence et entraîne un déplacement et plus de travail pour le personnel administratif et enseignant. Elle prie la communauté universitaire et la commission paritaire d'excuser les représentants étudiants pour ce report, mais il est impossible pour eux de débattre d'un sujet dont ils n'ont pas obtenu les dossiers à l'avance.

#### **IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009**

Laurent Suster souligne qu'il a envoyé une volonté de correction à Nathalie Vieira et qu'il n'est pas sûr que cette correction ait été faite.

Laure Mardoc lui signifie qu'il peut opérer lui-même la correction immédiatement. Elle rappelle que l'usage veut qu'il prenne la phrase qui ne lui convient pas et qu'il demande à la remplacer ou à la supprimer. Il peut énoncer cette phrase devant la commission. Elle lui indique qu'il peut décider également de l'envoyer par mail.

Mathieu Albouy interpelle la commission sur le fait que, dans les questions diverses du procès-verbal, sur le problème des prêts inter-bibliothèques, une de ses interventions a été entièrement supprimée. Il se demande pourquoi.

Julien Palomo lui demande où cette intervention se serait située.

Mathieu Albouy indique qu'il s'agit des dernières pages, et précisément de la page 21. Il rappelle le contexte de l'intervention, lorsque Laure Mardoc demande une précision sur la forme du prêt inter-bibliothèques, et signale qu'il a prononcé une courte phrase à sa suite.

Laure Mardoc lui demande quelle phrase il souhaiterait ajouter. Elle lui propose de l'envoyer par mail pour ajout ultérieur.

Louisa Acciari lui propose de vérifier si l'essentiel de son intervention n'a pas été résumé dans une phrase précédente.

Mathieu Albouy assure que non.

Hervé Crès précise que certaines interventions sont parfois difficilement audibles lors des transcriptions : le rédacteur indique alors la mention « inaudible ». Il assure avoir parfois du mal lui-même à articuler lors de ses interventions qui sont truffées de cette mention, et affirme devoir reconstituer. Il demande en plaisantant à Mathieu Albouy s'il pense que la direction a souhaité dissimuler des choses subversives. Il l'invite à proposer son intervention manquante.

Laure Mardoc propose, compte tenu de ces deux modifications qui seront émises par mail, la commission procède à l'adoption de ce procès-verbal sous conditions de correction de Laurent Suster et Mathieu Albouy. En l'absence d'opposition, elle annonce que le procès-verbal de la commission paritaire de la séance du 12 octobre 2009 est adopté.

#### **V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Lucie Stembirkova souhaite soulever deux points. Elle interpelle d'abord la direction sur certains problèmes qui concernent les cours magistraux donnés par les enseignants de Paris et des campus délocalisés. Il semblerait que, souvent, le programme des conférences dans les campus délocalisés ne soit pas totalement accordé avec les contenus des cours magistraux, et que les maîtres de conférences dans ces sites régionaux soient même exclus des réunions pédagogiques avec les professeurs parisiens. Quand les étudiants se retrouvent face aux professeurs de Paris, ils sont en conséquence défavorisés. Interzaide voudrait savoir s'il est possible de remédier à ce problème, de prévoir des réunions pédagogiques entre les maîtres de conférences parisiens et ceux des sites délocalisés, et ainsi d'améliorer de façon globale l'accord entre les différents cours magistraux. Il serait même imaginable de prévoir un déplacement par semestre pour les professeurs sur les campus – elle a souvenance que cela avait été fait pour M. Strauss-Kahn. Ces problèmes concernent Le Havre et Poitiers.

Hervé Crès souligne que pour le campus du Havre, où les enseignements sont en anglais, peu de cours sont diffusés.

Lucie Stembirkova précise que dans ce campus le problème proviendrait particulièrement d'un cours de 2<sup>e</sup> année, Institutions politiques par Olivier Duhamel... Elle en revient maintenant à son second point, qui pourra peut-être éclairer la question : plusieurs campus délocalisés – par exemple Poitiers – ont institué une sorte de délégué de promotion qui participe à des réunions hebdomadaires et permet de résoudre des problèmes concrets qui n'ont pas assez d'ampleur pour être traités en commission paritaire. Cette solution pourrait fonctionner assez bien à Paris sur ce modèle.

Hervé Crès doute que les maîtres de conférences qui enseignent sur les campus en région soient exclus des réunions pédagogiques. Il faudrait néanmoins imaginer une participation de ces maîtres de conférences à distance. Il rappelle que la tradition de Sciences Po veut que le maître de conférences soit maître de sa conférence : même s'il existe une coordination des contenus qui doivent être maîtrisés par les étudiants, il n'en reste pas moins que le maître de conférences n'est pas aux ordres du professeur. Il affirme toutefois comprendre qu'une trop grande distance entre les enseignements puisse prendre une forme qui peut être embarrassante pour les étudiants. Ce point sera remonté à Françoise Mélonio dans les plus brefs délais, et il prend note de ce qui a été constaté à Poitiers, à savoir combien les délégués de promotion peuvent être instrumentaux pour résoudre les difficultés de ce type.

Lucie Stembirkova demande à Hervé Crès si la direction compte réfléchir à l'idée d'institutionnaliser ce système de délégués.

Hervé Crès fait remarquer que la direction est engagée dans une réflexion importante, qui concerne l'application du dispositif voté l'an dernier pour ce qui est des nouveaux programmes en Collège universitaire de septembre 2010. L'attention est portée sur les campus en régions : le nouveau Bachelor a une architecture originale, avec un ensemble de cours – droit, économie, histoire, sociologie, sciences politiques – donnés dès la première année et accompagnés de conférences de méthode, ainsi que des majeures – pour répondre aux interrogations d'Arnaud Constans – qui permettent aux étudiants de se faire une idée des enseignements : l'étudiant qui souhaite connaître le contenu du cours d'histoire pourra s'inscrire à la majeure correspondante. Cette nouvelle architecture du programme de Bachelor sera étendue à l'ensemble des campus, puisque le Collège est unique et doté d'un corps commun à tous les campus où le programme est déployé. A l'occasion de cette réflexion sur les programmes qui sont déployés dans les campus, dans le cadre de ce Collège, la direction sera amenée à réfléchir sur le lien qui sera fait avec les programmes du campus de Paris.

Lucie Stembirkova insiste, de crainte de ne s'être pas bien fait comprendre, sur sa question du délégué de l'année, qui pourrait faire des suggestions par rapport aux programmes et serait là, surtout, pour aider les étudiants dans leurs petits problèmes concrets.

Hervé Crès souligne que ces délégués existent, en tout cas à Poitiers, et que cette expérience montre bien à quel point il peut être utile d'avoir ces délégués de promotion sur les campus en région. Lucie Stembirkova souhaite-t-elle que l'élection du délégué de classe soit systématisée ? Ainsi que la création d'une enceinte

pour les consulter d'une façon régulière sur les problèmes particuliers qui se posent sur les campus au regard de la coordination avec Paris ?

Lucie Stembirkova acquiesce, tout en précisant qu'il ne s'agit pas seulement de coordination, mais aussi d'avoir quelqu'un qui soit présent durant toute l'année et capable de faire remonter les problèmes des étudiants. Les syndicats ne peuvent pas être là tous les jours.

Hervé Crès rappelle que les syndicats possèdent une direction sur place que les étudiants viennent voir régulièrement. Par ses troupes sur place, la direction a une connaissance globale de ce qui se passe sur les campus.

Lucie Stembirkova insiste sur le fait qu'il est utile d'avoir quelqu'un que les étudiants peuvent aller voir et qui pourra ensuite...

Laure Mardoc prend la parole pour indiquer que la question de Lucie Stembirkova concernait l'institutionnalisation d'un délégué par promotion pour chaque année sur le campus de Paris et sur les campus de région.

Hervé Crès soulève un point sur la façon dont les délégués interagissent avec la direction.

Mate Balint-Bagossy explique que les relations entre les étudiants et la direction sont très différentes d'un campus à l'autre. L'instauration d'un délégué par promotion pourrait aider les étudiants des campus qui ne seraient pas proches de la direction.

Louisa Acciari fait remarquer qu'il existe déjà des délégués de promotion. Il n'y a pas lieu d'institutionnaliser l'organisation évoquée par Lucie Stembirkova, et qui est spécifique à Poitiers : chaque campus s'organise de la manière qui lui convient le mieux. Si, à Poitiers, le directeur veut réunir les personnes toutes les semaines, il peut le faire et c'est envisageable sur d'autres campus. Mais chacun agit à sa façon.

Hervé Crès rappelle qu'il faut prendre garde à ce que les dispositifs inventés ici ou là n'interfèrent pas avec les attributions de cette commission réunissant le conseil de direction et les représentants des organisations étudiantes. Dans tous les cas, la direction va explorer les possibilités de renforcer le rôle des délégués de promotion dans les campus où ce rôle s'est un peu étioilé.

Louisa Acciari indique que, l'an passé, les représentants des étudiants avaient à plusieurs reprises formulé la demande d'avoir des commissions paritaires délocalisées – ce qui s'est déjà produit sur Nancy (*confirmation de Hervé Crès*). C'est un bon moyen de faire vivre la démocratie sur les campus, et qui mériterait d'être reconduit plusieurs fois dans l'année sur des sites différents.

Hervé Crès demande si l'accord est partagé par tous les représentants. Il explique que l'expérience a été intéressante et que la commission paritaire s'est excellemment déroulée. Les membres auraient seulement souhaité avoir plus de temps : ils sont arrivés une heure avant la réunion et sont repartis une heure après. Il faudrait en profiter pour faire en sorte que des échanges aient lieu avec les étudiants sur le rôle de la commission paritaire. Peut-être que les organisations syndicales peuvent organiser, autour de la commission, une sorte de happening qui implique les étudiants du cru. La direction est ouverte à cette proposition ; Hervé Crès invite les représentants étudiants à lui soumettre des propositions de destinations et de dates. La proposition devra recueillir l'assentiment général.

Louisa Acciari annonce une question sur l'IELTS. Elle a découvert à sa grande joie que cette formation est proposée gratuitement à tous les masters 2 en vue de la réforme des langues votée l'année dernière, afin qu'ils puissent bénéficier de ce certificat externe en vue de l'obtention de leur diplôme. Serait-il possible d'en informer au moins les masters 1 pour qu'ils sachent que, l'année suivante, il leur sera proposé un certificat gratuit, sans qu'ils aient besoin de payer un IELTS ou un TOEFL en avance ?

Hervé Crès acquiesce, en précisant qu'il y a peu de chance que la direction change sa politique qui consiste à offrir cet outil aux diplômés ; elle estime qu'un certificat externe a beaucoup plus d'impact qu'une

certification interne, quelle que soit la qualité de cette dernière. Les représentants peuvent effectivement expliquer aux étudiants de master 1 qu'ils y auront droit gratuitement en master 2.

Louisa Acciari insiste sur le fait que les étudiants doivent bien le savoir pour n'avoir pas à payer par leurs propres moyens une année plus tôt.

Hervé Crès souligne que de nombreux étudiants ont besoin d'un certificat pour avoir accès à certains stages.

Louisa Acciari demande encore s'il est possible de leur donner l'information.

Hervé Crès rappelle que Sciences Po offre cette possibilité au moment de la deuxième année du Cycle Master pour ceux des étudiants qui ne disposent pas d'une certification de moins de deux ans ou d'une maîtrise de la langue anglaise de niveau C1. Par contre, les étudiants qui devraient se munir d'une certification plus tôt pour un stage...

Louisa Acciari fait remarquer que la réforme des langues étant assez souple, un certain nombre de personnes souhaitent arrêter les cours d'anglais dès la première année de master et passer un certificat pour que ce soit réglé jusqu'à la fin de la diplomation. Elle souhaite seulement savoir s'il est possible d'informer tous les étudiants qu'ils auront un certificat gratuit en vue de leur diplomation en master 2. Qu'ils n'aillent pas dépenser inutilement leur argent, puisque Sciences Po a fait le choix très positif d'offrir l'IELTS aux masters 2 qui en ont besoin.

Hervé Crès acquiesce.

Laure Mardoc demande si les représentants des étudiants peuvent obtenir ce qu'ils ont demandé à plusieurs reprises sur les groupes de travail, à savoir un calendrier ?

Julien Palomo fait remarquer que la commission a fait le tour des groupes de travail demandés par l'Unef. Ceux qui ont été demandés en début d'année ont été votés, à part celui-ci spécifiquement.

Julien Palomo rappelle qu'il n'y a jamais eu de calendrier de groupes de travail, ceux-ci étant annoncés d'un groupe sur l'autre au fur et à mesure qu'arrivaient les sujets. Il est vrai que, par rapport à l'année dernière, moins de sujets se sont posés.

Hervé Crès rebondit en précisant qu'un groupe de travail est prévu sur l'orientation en master.

Louisa Acciari fait remarquer qu'il devait y avoir un point-étape sur la réforme des langues.

Hervé Crès confirme qu'il y aura bien un point-étape sur les nouveaux dispositifs d'enseignement de la langue anglaise, avec présentation en juin 2010 en commission paritaire et en conseil de direction d'un bilan pour la première année de ce nouveau dispositif, notamment en regard des nouveaux moyens d'apprentissage à la disposition des étudiants : les enseignements sous format électronique, le tutorat et, contrairement à ce qui a été dit par Louisa Acciari, un accès largement facilité à une seconde langue, puisque le niveau exigé est désormais de B2 au lieu de C1.

Louisa Acciari remarque que tout le monde ne l'a pas, bien qu'il ait été facilité.

Hervé Crès souligne que cela a eu pour conséquence une augmentation de 15% du nombre d'enseignements ouverts en langues. Quarante conférences supplémentaires ont été ouvertes par rapport à l'an dernier en espagnol, et possibilité a été offerte d'apprendre l'hébreu, le japonais... Beaucoup d'étudiants ont profité de ce nouveau dispositif pour avoir accès à une palette enrichie d'apprentissage linguistique, ce qui semble assez positif.

Julien Palomo désire conclure sur le sujet des groupes de travail. Il en reste quatre d'ici la fin de l'année : le bilan de l'aide sociale en fin d'année, un point sur le prêt de livres inter-campus en janvier, un point-étape en mars sur les groupes des associations permanentes et sur la gestion administrative, et à la demande de

Nouvelle Donne, puisque cela avait été voté en décembre 2008, la définition de modalités pour la mise en œuvre des crédits associatifs. Plus la conférence sur la sélection.

Laure Mardoc demande à rajouter des groupes de travail : sur les écoles et les masters, et sur les langues. Elle note que l'année dernière, en fin d'année, un groupe a été organisé sur l'accueil des étudiants étrangers, et s'interroge sur la possibilité soit qu'un dossier soit transmis à la commission paritaire sur un nouvel accueil des étudiants étrangers, soit qu'un nouveau groupe de travail soit formé avec la DAIE sur ce sujet. Elle propose enfin un groupe de travail sur la vie de campus – les modalités pour améliorer la vie des étudiants sur des sujets pragmatiques, compte tenu, entre autres, de la réfection de la bibliothèque qui entraîne pas mal de problèmes en ce moment.

Hervé Crès demande des précisions sur les étudiants étrangers : pense-t-elle essentiellement aux étudiants en échange ?

Laure Maroc confirme qu'il s'agit du Welcome Program.

*(James McCearney quitte la réunion.)*

Hervé Crès informe la commission qu'une enquête de satisfaction du Welcom Program est menée par la DAIE.

Lucie Stembirkova aimerait que la commission donne les dates des groupes de travail en avance, et pas d'un vendredi à l'autre, simplement afin de faciliter les recherches si besoin.

Julien Palomo estime qu'avec huit sujets sur le feu pour les groupes de travail, la direction a de quoi préparer un bon calendrier pour le second semestre. Il avait déjà soumis un certain nombre de dates.

Hervé Crès rappelle qu'il ne faut pas oublier le groupe de travail sur le vote par Internet, présenté par le président Pébereau lors du dernier conseil de direction, pour mise en œuvre non pas en 2010 mais plus tard.

Arnaud Constans souhaite revenir sur les engagements associatifs et s'estime satisfait de ce qu'une réunion soit prévue sur le sujet. Le texte ayant été voté depuis un an, beaucoup de responsables d'associations viennent demander aux représentants syndicaux des étudiants quand la mesure sera effective. Il demande également, à la suite de Lucie Stembirkova, que les dates des groupes de travail soient communiquées en avance afin de pouvoir s'organiser en conséquence.

Laure Mardoc, en l'absence de remarques complémentaires et de commentaires de l'administration, clôt la commission paritaire à 19h39.